

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2011

Convocation du: 17 mars 2011

PRESENTS : GIROUD C. - ANDRE C. - BUGNARD JJ. – CLARET M. - FERREIRA J. - GERBELOT M. - GINET R. - LAPERRIERE M. – MARLIERE C. - ORTOLLAND A. - PAULAIS JJ. - PENOT G. - PETITCOLAS F. - PICON A. - REVIL MD. - ROSSET E. - ROSSILLON JL. - THOMAS M. - TRUCHE P. -

Arrivée en cours de séance : PILLET J. – SARDET D.

EXCUSE : FONTAINE JP. -

Monsieur José FERREIRA est élu secrétaire de séance (rapport 1). Le rapport II – observations sur compte rendu de la séance du 2 mars 2011 est retiré.

Avant l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal prend acte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (rapport IV) :

Décisions prises par le Maire :

- Création d'une régie de recettes dans le cadre de l'organisation d'un dîner spectacle le samedi 2 avril 2011. Cette régie fonctionne du 3 mars au 5 avril 2011.
- Versement aux trois candidats retenus (cabinets d'architectes) dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire d'une indemnité de 15 520 € HT à chacun selon la répartition prévue dans leurs offres. Les cabinets concernés sont : L'ATELIER A de GRENOBLE – l'Atelier Catherine BOIDEVAIX d'ALEX – le Cabinet PATEYARCHITECTES de CHAMBERY.

Décisions prises par le 1^{er} Adjoint :

- Approbation des honoraires de la SCP Corinne ORMEDO pour dresser un constat dans le cadre d'une construction réalisée à la section B sous le numéro 434 au lieudit Beulet.

Arrivé de Madame Joëlle PILLET, retenue jusqu'alors par d'autres engagements.

Monsieur le Maire se retire. Monsieur Robert GINET est élu Président de séance.

ETUDE D'URBANISATION DU SECTEUR LE CANTON : convention de groupement de commandes – rapports VI-1a.

Les études d'urbanisme en cours ont mis en évidence le secteur Le Canton situé au Sud de la Commune. Il constitue en effet un potentiel intéressant du fait de sa localisation en entrée de ville et pourrait jouer un rôle pour améliorer l'attractivité du centre.

Ce secteur, impacté par le plan de prévention des risques d'inondation, nécessite également une réflexion en matière de desserte en eaux pluviales et eaux usées.

Le recrutement d'un cabinet spécialisé est donc envisagé, en collaboration avec la Communauté de Communes du Canton d'ALBENS compétente en matière d'assainissement (eaux usées), afin de réaliser une étude d'urbanisme pré-opérationnelle avec un volet eaux pluviales et eaux usées.

Un groupement de commandes, composé de la Commune d'ALBENS et de la CCCA est donc proposé. Le projet de convention établi pour cela prévoit notamment :

- que la Commune d'ALBENS, désignée en qualité de coordonnateur du groupement, aura la charge de procéder à l'organisation des opérations de sélection d'un candidat dans le respect du code des

compétences respectives : eaux usées pour la CCCA – eaux pluviales et étude d'urbanisme pour la Commune.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- d'approuver le projet de convention de groupement de commandes entre la Commune d'ALBENS et la CCCA aux conditions définies ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur Robert GINET et Madame Marie-Dolorès REVIL, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces éventuellement nécessaires à ce dossier.

ETUDE D'URBANISATION DU SECTEUR LE CANTON : demande de subvention – rapport VI-1b.

Confrontée aux enjeux de la croissance démographique, de besoins en logements et d'une nécessaire maîtrise de l'urbanisation, la Commune d'ALBENS souhaite mener une étude d'urbanisme pré-opérationnel du secteur Le Canton afin :

- d'évaluer le potentiel d'urbanisation et de densification en tenant compte des contraintes hydrauliques en matière de gestion de l'eau pluviale, de l'assainissement et des risques d'inondation ;
- définir les modalités techniques, opérationnelles et financières de déblocage des possibilités de constructibilités et d'urbanisation nouvelle dans un souci de cohérence opérationnelle entre urbanisation et dimensionnement des réseaux d'eaux usées et pluviales.

L'objectif est d'élaborer un plan de composition urbain et paysager intégrant la construction d'une offre de logements diversifiée dont une part de logements aidés avec une volonté de prise en compte de l'environnement (cheminements piétonniers – déplacements modes doux – etc ...).

Cette étude d'urbanisme pourrait faire l'objet d'une subvention de la Région Rhône Alpes au titre des études pré-opérationnelles de zones à urbaniser du CDDRA (contrat de Développement Durable Rhône Alpes), compte tenu de l'engagement de la Commune de réaliser 20 % de logements sociaux (hors PLS).

Parallèlement, le Conseil Général pourrait également contribuer au financement au titre des études pré-opérationnelles de zones à urbaniser du Contrat Territorial de Savoie (C.T.S.) du Lac du Bourget et ses montagnes.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- de prendre l'engagement de faire réaliser cette étude après consultation en application du code des marchés publics ;
- de demander à la Région Rhône Alpes une subvention au titre de l'action « 1-1-2 » du C.D.D.R.A. ;
- de demander au Conseil Général de Savoie une subvention au titre du Contrat Territorial de Savoie ;
- de prendre l'engagement d'assurer la part d'autofinancement restante ;
- d'autoriser Monsieur Robert GINET et Madame Marie-Dolorès REVIL, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à signer toutes pièces ou conventions nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de financement.

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de l'Assemblée.

REALISATION D'UN PARKING ET SECURISATION DE LA ROUTE DE LA CHAMBOTTE : approbation du dossier d'enquête publique et du dossier d'enquête parcellaire – rapport VI-2.

Depuis 2007, la Commune a engagé des études afin d'aménager et sécuriser la route de la Chambotte, à l'entrée de l'agglomération, tant pour les cyclistes et automobilistes que pour les piétons.

Cette voie présente en effet une intersection accidentogène, liée notamment à une visibilité réduite et à une vitesse souvent excessive des véhicules circulant sur cette route. Parallèlement, la fréquentation par les piétons est importante du fait de la zone d'habitat environnante et de la présence toute proche d'un camping.

Des trottoirs sont donc prévus ainsi qu'un parking, associé à un emplacement pour tri sélectif et à un arrêt de transport en commun.

L'aménagement implique une acquisition foncière de l'ordre de 700 m², dont la plus grande partie est située sur l'emprise du parking.

propriétaires en vue des acquisitions foncières n'ayant pu aboutir, une a été envisagée.

ence :

- d'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire concernant le projet de réalisation d'un parking avec sécurisation de la route de La Chambotte.
- de demander à Monsieur le Préfet de la Savoie de prescrire l'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles d'emprise du projet.
- d'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur Robert GINET, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à signer tout document relatif à ce dossier et à représenter ou faire représenter la Commune devant toute juridiction administrative ou judiciaire qui aurait à statuer dans cette affaire.

CONSTRUCTION DE SALLES SOCIO-SPORTIVES POUR LES BOULES ET LE TENNIS : autorisation de dépôt et signature des permis de construire –rapport VII-1.

La Commune d'Albens souhaite réaliser deux salles socio-sportives et vestiaires qui seront mis à disposition de plusieurs associations de la commune afin qu'elles disposent de locaux adaptés.

Une salle socio-sportive et vestiaire sera installée à l'emplacement actuel du local du Tennis et accueillera l'association du Tennis. La deuxième salle socio-sportive et vestiaire sera installée à quelques mètres de l'emplacement actuel du local des Boules et accueillera l'association des Boules Lyonnaises.

L'architecte Daniel DIDIER a été recruté pour réaliser ce projet. Ces deux bâtiments représentent respectivement une surface de 77,40 m² et 20,50 m² dans le même esprit architectural.

Les matériaux utilisés pour ces deux bâtiments sont les suivants :

- Mur en ossature bois revêtu d'un bardage en douglas naturel,
- Menuiseries bois,
- Toiture métallique gris ardoise.

La salle socio-sportive et le vestiaire du Tennis se développent à partir d'un plan rectangulaire sous toiture métallique cintrée. Une terrasse non couverte surmontée d'une pergola végétalisée sera mise en place devant la façade sud.

La salle socio-sportive et le vestiaire des boules se développent à partir d'un plan carré sous toiture métallique cintrée. Une partie est fermée par des murs bardés bois, l'autre partie est ouverte mais couverte sur les jeux de Boules ; elle sera fermée par des grilles en dehors des utilisations du bâtiment.

Un permis de construire de construire doit être déposé pour chacun des bâtiments.

Après discussions, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur François PETITCOLAS à déposer et signer les permis de construire pour les deux salles socio-sportives et vestiaires pour les Boules et le Tennis ,
- De donner pouvoir à Monsieur François PETITCOLAS et Monsieur Robert GINET avec facultés d'agir ensemble ou séparément, pour toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Arrivé de Monsieur Dominique SARDET, retenu jusqu'alors par d'autres engagements.

CONTRAT DE GERANCE DU SERVICE D'EXPLOITATION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - Rapport VII-2.

Afin de renouveler son contrat de gérance pour l'exploitation du service d'eau potable pour une durée de 5 ans et 10 mois, la Commune a lancé une Consultation des entreprises le 29 octobre 2010. Cette procédure a pris la forme d'un Appel d'Offres.

La date limite de remise des offres était le 05 janvier 2011. La Commune a reçu 3 offres.

Lors de la Commission d'Appel d'offres du 25 janvier 2011, les 3 candidatures ont été admises. Après analyse des offres par le cabinet IRH, la commission d'appel d'offres du 23 mars 2011 a classé les entreprises suivant les

9. L'ÉTONNANTE DES EAUX.

Au vu de ces éléments, la commission d'appel d'offres du 23 mars 2011 a décidé d'attribuer le marché à la société SAUR pour un coût d'exploitation de service suivant :

- Prime fixe annuelle pour chaque point de consommation : 22,20 € HT/an
- Prix au m³ consommé : 0,4388 € HT/m³

Ainsi, ramené au nombre de points de consommation en 2009 (1 433 abonnés) et aux m³ consommés en 2009 (155 312 m³), le montant estimé du coût d'exploitation par an est de : 99 964 € HT.

L'option « Mise en place de la Télérelève », sur la durée du contrat, a été chiffrée par la SAUR à 161 256 € HT soit ramené à chaque point de consommation par an à : 19,29 € HT/an/point de consommation.

L'option « Mise en place des équipements de télégestion, télésurveillance et sécurité », sur la durée du contrat, a été chiffrée par la SAUR à 14 540 € HT soit ramené aux m³ consommés par an à 0,0167 € HT.

Au vu du montant de l'option « Mise en place de la Télérelève », l'investissement paraît trop important. Par contre pour des raisons de sécurisation du réseau d'eau potable, l'option « Mise en place des équipements de télégestion, télésurveillance et sécurité » semble être incontournable.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de :

- Suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 23 mars 2011,
- De retenir uniquement l'offre de base et l'option « Mise en place des équipements de télégestion, télésurveillance et sécurité »,
- Autoriser Monsieur le Maire et Monsieur Robert GINET avec facultés d'agir ensemble ou séparément, à signer le marché de service avec l'entreprise SAUR de Limonest (69) pour l'offre de base et l'option « Mise en place des équipements de télégestion, télésurveillance et sécurité »

OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES – rapport VIII-1.

En attendant le vote du budget d'ici le 30 avril 2011, il convient de prévoir de nouvelles ouvertures de crédits. Celles-ci peuvent se faire dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2010.

Cette limite se situe pour le budget général pour l'exercice 2011 à 560 089€. Lors du Conseil Municipal du 2 février 2011, des crédits ont été ouverts à hauteur de 35 772€

Afin de répondre aux besoins avant le vote du budget, le Conseil Municipal décide d'ouvrir de nouveaux crédits au budget général pour les opérations suivantes :

Non affecté : 2118/041opérations patrimoniales : 123 000 €

Opération 902 : Ecole primaire : compte 2313 : 1 500 € (chaudière)

Soit un total de crédits ouverts par anticipation d'un montant de 124 500 € auxquels s'ajoutent les 35 772 € du Conseil Municipal du 2 février 2011 soit un total général de crédits ouverts à 160 222 €
Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour toutes les formalités nécessaires à cet effet.

LOCATION DU PRESBYTERE : approbation du bail – rapport VIII-2.

La Commune par le biais d'un bail de location à l'ASSOCIATION DIOCESAINE met à disposition des locaux communaux à usage de presbytère.

Le bail de location signé le 22 octobre 2002, doit être renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de neuf années jusqu'au 31 décembre 2017.

Le loyer annuel sera payable le 31 mars de chaque année.

Actuellement le loyer s'élève à 100 € annuel et pourrait être porté à 140 € pour tenir compte de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Le Conseil Municipal décide donc :

signer le bail de location à intervenir avec l'Association Diocésaine pour le 31 décembre 2017.

le Maire pour toutes les formalités nécessaires à cet effet.

APPROBATION D'UN CONTRAT DE VENTE D'HERBE – rapport VIII-3.

La Commune a acheté plusieurs parcelles de terrain dans le cadre du projet d'extension du cimetière.. Il a été envisagé d'établir un contrat de vente d'herbe avec Monsieur Jean-Marc BOUCHEZ afin d'assurer l'entretien de ces parcelles non directement utilisées dans le cadre du projet de l'agrandissement du cimetière.

Le contrat de vente d'herbe porterait sur une partie des parcelles C34, 35 et 36. Le contrat pourrait s'établir sur la base de 10€ pour 1000m², soit un montant annuel de 75€ pour 7500 m².

Le Conseil Municipal décide :

- D'établir pour 2011 le contrat de vente d'herbe avec Monsieur Jean-Marc BOUCHEZ, pour un montant fixé à 75€ par an,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

EMPLOIS AUX SERVICES TECHNIQUES : création d'un emploi à durée déterminée puis d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe – rapports IX.a et IX.b.

L'évolution de la Commune, qui compte désormais plus de 3 000 habitants, nécessite un renforcement de l'équipe des services techniques actuellement composée de sept agents. Afin de ne pas perturber le travail de l'équipe technique en ce début de saison de fleurissement, il est proposé de créer un poste de saisonnier pour un mois à compter du 16 avril 2011.

IL convient de rappeler qu'il avait été décidé la création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à temps complet pour la période du 12 novembre au 15 avril.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- D'accepter la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel, à temps complet, aux Services Techniques pour faire face aux besoins supplémentaires à compter du 16 avril et pour une durée d'un mois.
- D'autoriser Monsieur le Maire pour assurer la publicité de vacances d'emplois auprès de Centre de Gestion et à recruter l'agent contractuel pour pourvoir cet emploi.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Afin de renforcer l'équipe des services techniques actuellement composée de sept agents il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

L'emploi à envisager porte sur des tâches à caractère polyvalent nécessaires à la fois sur les bâtiments communaux, les réseaux, pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts, du fleurissement ou encore le déneigement en période hivernale.

La rémunération est établie par référence au statut de la fonction publique territoriale et comporte également un régime indemnitaire et une prime de fin d'année.

Le poste pourrait être créé à compter du 15 mai 2011.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- D'accepter la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, aux Services Techniques à compter du 15 mai 2011.
- D'autoriser Monsieur le Maire pour assurer la publicité de vacances d'emplois auprès de Centre de Gestion et à recruter l'agent contractuel pour pourvoir cet emploi et de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune d'Albens.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

CONVENTION SIGNEE AVEC LE CAL PACT et l'ADIL POUR DES rapport VI.3.

en Avril 2002 entre notre commune, l'ADIL et le CAL PACT de la
: de conseils en matière d'habitat est développée auprès de nos
nces mensuelles en Mairie.

L'ADIL informe les particuliers sur toutes les questions relatives à l'habitat (le financement d'une accession, les différents contrats, les rapports locatifs, la copropriété, la fiscalité, l'urbanisme et les règles de voisinage...)

Le CAL PACT apporte :

- o des informations et conseils techniques, administratifs et financiers pour les aider à améliorer le logement (habité, à acquérir, à louer)
- o une assistance pour mobiliser les financements et subventions auxquels les administrés peuvent prétendre (subvention de l'ANAH, aides du Département, des caisses de retraites, traitement des dossiers pour les ravalements de façades...)

Le CAL PACT et d'ADIL nous proposent un avenant de réactualisation pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Cet avenant comprend une permanence mensuelle tous les premiers lundi de chaque mois, avec en alternance l'ADIL ou le CAL PACT.

Depuis 2007, le montant restait inchangé sans révision (demande due à la faible participation lors des permanences) soit 2 529.68 €. Aujourd'hui, le CAL PACT applique la révision tel qu'indiqué dans l'avenant soit : 2 598.40 €. (augmentation de 68.72 €)

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le contenu de l'avenant à la convention de prestation entre la Commune, l'ADIL et le CAL PACT de la Savoie pour un montant de 2 598.40 € TTC pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire et/ou à Monsieur Robert GINET avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour signer la convention et pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

José FERREIRA,

Secrétaire de séance,

Claude GIROUD,

Maire d'ALBENS